

**LETTRE
VERTE**

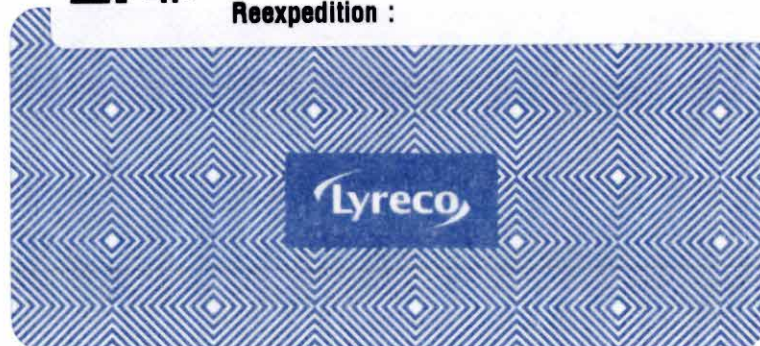
ELEU DIT
PAS-DE-CALAIS
07-03-23
529 LV OE2878
CCAD 621690

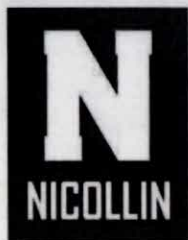
€ R.F.
LA POSTE
000,97
SU 152384



6011699339627990
(11) Clichy
TAKE A WASTE

Reexpedition :





Nicollin SAS

3502 LENS DI

28/02/2023

Tél. : 03 21 13 02 50

Fax : 03 21 13 02 55

Facture N° : 233500940

Code client : C0020973

Siège social et administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S. au capital de 225 000 €

Siret 775 644 149 00236 - NAF 3811 Z

N° TVA CE : FR 41 775 644 149

**ORIGINAL,
IMPRIMEE EN
NOIR ET BLANC**

PREMIERE CLASSE HENIN

CHEZ TAKE A WASTE

24 RUE DE CLICHY

75009 PARIS (9ème Arrondissement)
FRANCE

N° TVA :

Page 1 sur 1

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Prestations du mois de Février 2023 FORFAIT MENSUEL POUR LA COLCTE DE 2 CONTENEURS 770L ET COLLECTE 3 FOIS PAR SEMAINE DE VOS DIB	1,000	618,28	20,00	618,28	618,28	618,28	0,0000
Règlement par Virement au 28/03/2023							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs. La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

H.T.	618,28 €
TVA 20,00	123,66 €
TVA	
TOTAL T.T.C.	741,94 €

TVA sur Encaissement

RIB de Paiement : BNP PARIBAS : **FR7630004006290001003035803 - BNPAFRPPLPD**
SOCIETE GENERALE : **FR7630003022800002032060653 - SOGEFRPPXXX**

Centre d'Exploitation :

Adresse Client :

NICOLLIN SAS
3502 LENS DI

TAKE A WASTE
24 RUE DE CLICHY

ZA DU CARREAU DE LA FOSSE 7 69

62210 AVION
SIRET: 77564414900251

75009 PARIS

Date 28/02/2023
Centre 3502
Facture N° 233500940
Client N° C0020973

Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce papillon